

LE COMMERCE BRITANNIQUE REDUIT SES RESTRICTIONS

Le commissaire impérial au Canada indique les adoucissements permis par le gouvernement britannique depuis la signature de l'armistice.

PERSPECTIVE D'EXPORTATION.

Le commissaire commercial puisné de Sa Majesté au Canada, M. G. T. Mills, a reçu avis du ministère impérial du Commerce d'outre-mer à Londres, de livrer à la publicité la teneur d'un câblogramme du 24 décembre qu'il a reçu du ministère.

Depuis la signature de l'armistice plusieurs restrictions imposées au commerce ont été rappelées, et pour celles qui demeurent, on accorde des permis plus librement qu'avant. Des renseignements sur ces règlements seront publiés hebdomadairement dans le "Board of Trade Journal", l'organe officiel du gouvernement impérial pour les avis touchant le commerce.

Les commandes placées pendant la période de guerre ont maintenant bonne perspective d'être exécutées, et l'on devrait incessamment voir aux arrangements à faire pour le commerce nouveau.

On devrait remarquer surtout les relâchements suivants:

1. Ne sont plus nécessaires les permis de manufacturer et les certificats de priorité qui en découlent.

2. Les firmes sont libres d'accepter des commandes civiles ou commerciales pour exécution immédiate, libérant ainsi, entre autres, le génie industriel pour les œuvres du commerce.

3. Toutes les natures de matière brute peuvent maintenant être utilisées dans la manufacture commerciale des marchandises d'exportation, mais ces marchandises brutes proprement dites ne doivent pas, dans certains cas, être exportées sans patente. Au nombre de celles auxquelles ces conditions s'appliquent sont les suivantes: l'aluminium, l'antimoine, le cuivre jaune, le cuivre rouge, le fer, le plomb, le nickel, le zinc ou zinc commercial, l'acier, l'étain.

A tout prendre, les restrictions sur l'exportation des produits manufacturés ont été rayées, alors qu'elles ont été maintenues quant à la matière brute.

La liste ci-dessous indique les matières les plus importantes dont l'exportation était anciennement interdite pour tous les pays, mais est maintenant permise dans toutes les parties de l'empire britannique:

- Objets d'aluminium.
- Objets—manufacturés d'amianté.
- Courroyage, coton—y compris le courroyage imprégné de balate ou caoutchouc.
- Bicyclettes—complètes.
- Pneus et parties de bicyclettes.
- Bottes et bottines—sauf pour enfants, avec semelles ou empeignes en cuir.
- Balais.
- Brosses—sauf brosses à dents.
- Cuivre—et ses manufacturés—sauf les lingots de fileterie, plaques, tiges, feuilles, rubans ou tubes.

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions ont été demandées par les divers ministères du gouvernement fédéral, comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—		
Matériel photographique et lithographique.	Ottawa.	23 décembre.
Chambres de désinfection pour hôpitaux militaires.	Divers endroits.	2 janvier.
Camions.	Hamilton.	24 décembre.
Réceptacles à papier en fer galvanisé.	Ottawa.	24 "
Persiennes pour fenêtres.	Ste-Anne de Bellevue.	19 janvier.
Persiennes pour fenêtres.	Toronto.	19 "
RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS—		
Moteurs électriques.	Toronto.	2 janvier.
Pompes à vide.	Fort-Qu'Appelle.	3 "
Argile à poterie.	Guelph.	3 "
Vis à machines.	Kingston.	19 "
Huile à machines.	Kentville.	19 "
Machine à gazoline.	"	19 "
Piles sèches et batteries, produits chimiques, etc.	Kingston.	19 "
Soufflet à turbine.	Fort-Qu'Appelle.	19 "
Peaux de cheval.	Toronto.	19 "
Dynamos.	"	19 "
MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL—		
Chaussettes.	Esquimalt.	2 janvier.
BUREAU DE PAPETERIE DU GOUVERNEMENT—		
Enveloppes "Kraft".	Ottawa.	26 décembre.
Étiquettes en bougran (buckram) blanc.	"	2 janvier.
Attaches-papier en anneau.	"	30 décembre.
Enveloppes tissu blanc (white wove).	"	30 "
Étiquettes papier manille.	"	2 janvier.
Enveloppes tissu blanc (white wove).	"	2 janvier.
MINISTÈRE DE LA MARINE—		
Vis d'arrêt.	Sorel.	4 janvier.
Boulons et écrous.	"	7 "
Glaces sans tain (plate glass).	"	4 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE)—		
Cuir à courroies de transmission.	Kingston.	6 janvier.
Epiceries.	"	6 "
CHEMINS DE FER ET CANAUX—		
Quincailleries et étoupe.	Ottawa.	19 janvier.
MINISTÈRE DES POSTES—		
Sacs pour commis de malle.	Ottawa.	27 décembre.
Attaches pour sceau de sac.	"	27 "
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE—		
Lait, crème, etc.	Ottawa.	28 décembre.
Pommes de terre et légumes.	Cap-Breton.	26 "
Charbon trié "Drumheller".	Saskatoon.	26 "
Papier de toilette.	Winnipeg.	2 janvier.
Pommes de terre.	Halifax.	26 décembre.
Pommes de terre et légumes.	Port-Arthur.	26 "
Buanderie.	Brandon.	26 "
Fruits frais.	Hamilton.	26 "
Plats.	Ottawa.	3 janvier.
Linoléum.	"	2 "
Sucre.	D.M. N° 3.	23 décembre.
Légumes frais.	Kingston.	27 "
Papier de toilette.	Vancouver.	23 "
Crème.	Kingston.	24 "
Œufs.	Ottawa.	27 "
Réceptacles à vivres.	"	27 "
Bouilloires.	"	27 "
Rôtissoires (toasters).	"	27 "
Articles ophtalmiques.	Saint-Jean, N.-B.	2 janvier.
Plats.	Toronto.	30 décembre.
Fournitures pour rayons-X.	Ottawa.	30 "
Batteurs à œufs électriques.	"	3 janvier.
Son.	Camp de Petewawa.	23 décembre.
Carbure de calcium.	"	23 "

Tôles galvanisées, tuyautées ou plâtes.
Meules.
Verres pour instruments d'optique.
Instruments agricoles manuels.
Produits creux, domestiques, de tôle de fer ou d'acier.
Rivets de fer et d'acier, écrous et noix.
Toiles de fil de fer ou d'acier.
Manteaux et rondelles incandescents.
Cordage de jute ou de ficelle, bourrage, tissage, torsage et marchandises à la pièce.
Linoléum.
Magnésite et briques de magnésite.
Magnéto et parties.
Clous (broche).
Matériaux de photographie.
Manufacturés de caoutchouc—sauf gants de chirurgie.
Feuilles d'acier (noir).

Bandages et pansements chirurgiques.
Outils (petits).
Vagons et chariots—parties.
Laine et poil—manufacturés de—ne doit pas inclure la laine crue ou les férens.

Certains facteurs persisteront à entraver le commerce d'exportation, notamment: (1) manque de main-d'œuvre en attendant la démobilisation de l'armée; (2) manque de tonnage; (3) le besoin d'une réorganisation usinière dans certaines industries avant la reprise du travail normal; mais l'on considère que l'effet de ces facteurs sera fortement pallié dans quelques mois.

BELLE PERSPECTIVE D'HUILE DANS L'OUEST

Livret intéressant de la Commission de conservation.

Bien qu'on n'ait pas encore découvert d'huile en quantités considérables dans la partie occidentale du Canada, M. James White, président adjoint et sous-chef de la Commission de conservation, dans sa brochure intitulée "Combustibles du Canada occidental"—récentement publiée par la commission—réfère à la découverte de pétrole comme plus qu'il est possible dans la région Viking et dans les vallées des rivières La-Paix et Athabaska.

L'auteur mentionne à titre d'indices encourageants l'huile trouvée dans les puits gazeux des rapides Pélican et une faible quantité d'huile foncée tirée d'un des puits de la région gazeuse Viking. Il ajoute qu'on a découvert des dépôts d'huile près du lac Waterton dans le sud-ouest de l'Alberta et dans la vallée Flathead, dans le sud-est de la Colombie-Britannique.

D'énormes dépôts de goudron dans l'Alberta septentrionale indiquent, dit-il, des cours souterrains de pétrole, sans égard dans toute autre partie du globe. Le long de l'Athabaska, ils s'étendent des rapides Pélican au Fort-McKay, une distance de plus de 100 milles.

"Les indices relevés démontrent", écrit M. White, "un bitume d'au moins 6½ pouces cubes et le pétrole qui l'a produit doit être de beaucoup plus considérable. Puisque cette quantité énorme de pétrole s'est échappée, il doit en exister des réservoirs intacts dans le calcaire dévonien d'où elle a décollé. On a constaté des dépôts semblables près des rivières La-Paix et Mackenzie.

"Près du poste de La-Paix, on a trouvé de l'huile dans deux puits, de 900 et de 1,100 pieds de profondeur, respectivement. On rapporte que le premier puits a donné de trois à quatre barils par jour, dès que l'huile a coulé de la partie supérieure du sable goudronneux et qu'il a fourni jusqu'à neuf barils, au maximum. On a cependant continué les travaux de forage au travers du terrain goudronneux qui mesure quelque 80 pieds d'épaisseur en cet endroit, et l'on a atteint un cours puissant d'eau et de gaz juste en dessous du sable.

"Le second puits est dans le sable à goudron et rapporte, assure-t-on, près de 25 barils par jour."

La brochure parle aussi d'un certain nombre de puits dans le district de Sheep-Creek, à quelque 32 milles de Calgary, qui produisaient à la date du rapport de M. White, de quatre à trente barils par jour. L'huile produite par plusieurs de ces puits atteignait presque la pesanteur spécifique de la gazolène marchande.

En 1917, on a recouvert des huiles crues de l'Alberta 312,000 gallons de gazolène et de kérosène. Pendant la même année, la production du pétrole de l'Alberta s'est élevée à 8,500 barils, soit 297,500 gallons, mesure impériale.

Pendant l'exercice clos le 31 mars 1917, le Canada occidental a importé, pour fins de combustible, 95,693,497 gallons de pétrole, évalués à \$2,738,555, et pour raffinage, 35,313,717 gallons, évalués à \$1,040,047. La découverte de vastes terrains oléifères, dans l'Alberta ou la Saskatchewan, conserverait au Canada \$5,000,000 qu'on paie actuellement pour le pétrole et ses dérivés, si l'on en croit l'auteur de cette brochure.

Energie hydro-électrique.

D'après une brochure intitulée "Combustibles du Canada occidental", que vient de publier M. James White, président adjoint et sous-chef de la Commission de conservation, l'énergie hydro-électrique actuellement développée dans l'Ouest du Canada s'élève à un total de 359,000 forces de chevaux, ainsi réparties: Manitoba, 76,000; Alberta, 33,000 et Colombie-Britannique, 250,000.

Le fonds patriotique.

La recette totale du Fonds patriotique canadien, en comptant l'intérêt qui s'élève à \$850,000, a atteint \$43,785,953.74 le 17 décembre 1918. Le total des contributions au fonds à cette date s'élevait à un peu moins de \$42,000,000.